

**Séance du Conseil Général de SAUBRAZ**  
**du jeudi 2 mars 2023 à 20h15**

---

Présidence : M. André Forster, Président

Le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun pour la première séance de l'année 2023.

Il excuse la secrétaire municipale absente.

Il rappelle ensuite aux membres du Conseil général que, lorsque ceux-ci prennent la parole, ils veuillent bien se lever et se présenter.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

**Ordre du jour** :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Démission/s et assermentation/s
5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
6. Préavis municipal n°01/2023 relatif au crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2023 pour la création d'une aide à la traversée
7. Propositions individuelles et divers

**1. Appel**

Membres présents : 25 / 41

Membres excusés : 12

Membres absents : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

## **3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le Président demande si quelqu'un souhaite la lecture du procès-verbal ou y apporter une correction.

Mme Perrine Rebeaud demande que son nom soit corrigé à la page 5.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 est approuvé à main levée par la majorité.

## **4. Démission/s et assermentation/s**

### **Démissions**

Le Président n'a reçu aucune démission.

### **Assermentations**

Le Président n'a reçu aucune demande d'assermentation.

## **5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**

### *Municipalité*

Il n'y a pas de communication de la part de la Municipalité.

### *Bureau du Conseil*

Il n'y a pas de communication de la part du Bureau du Conseil.

## **6. Préavis municipal n°01-2023 relatif au crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2023 pour la création d'une aide à la traversée**

M. Philippe Urfer, municipal, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

*D'approuver la création d'une aide à la traversée à la hauteur du carrefour de la route du Stand et de la route de Bière pour CHF 21'000.-, tel que présentée.*

Mme Marion Marmillon, rapporteure de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

*D'accepter le préavis municipal n°01-2023 tel que présenté.*

Le président ouvre le débat.

Mme Sylvie Monney demande s'il y aura une signalisation pour les automobilistes pour annoncer ce passage sécurisé.

M. Philippe Urfer, municipal, répond qu'il y aura des pôles cônes et des éclairages nocturnes mais rien de plus conformément aux prescriptions imposées par la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud (DGMR). Il ajoute que la Municipalité regrette l'impossibilité de réaliser un simple marquage à la place de cette aide à la traversée.

M. Toni Piron rappelle le 30 km/h ; pour lui, il n'y a aucune raison que la Commune paie encore ; la solution réside dans le 30 km/h. ; on doit pouvoir circuler normalement à pied dans ce village.

M. Philippe Urfer, municipal, précise que si la traversée était limitée à 30 km/h., il n'y aurait plus aucune autre signalisation routière. Il ajoute que d'autres limitations en lien avec la circulation pourront peut-être être envisagées lorsque la crèche sera réalisée.

Mme Perrine Rebeaud demande s'il y aura un îlot central.

La réponse de la Municipalité est non.

Mme Perrine Rebeaud demande ensuite si cette aide à la traversée peut être déplacée plus près du chemin du Pontet.

Là encore, la Municipalité répond qu'elle y a pensé mais que cela a été refusé par la DGMR parce que trop proche de l'autre passage piétons.

Mme Denise Badel demande si la création de cette aide à la traversée est bien nécessaire sachant qu'il n'y aura pas de marquage au sol ; les piétons seront-ils suffisamment protégés avec des poteaux et des lumières ?

M. Davide Marguccio, Syndic, répond que, notamment pour les enfants, c'est important de mettre en lumière les piétons ; pour la Municipalité, cette solution apporte une valeur ajoutée ; il ajoute que c'est le mieux qu'on puisse faire.

Mme Perrine Rebeaud remarque qu'il s'agit d'un investissement important pour un nombre limité d'habitants et se demande s'il cette solution ne représente pas un faux sentiment de sécurité.

Pour la Municipalité, c'est mieux de faire quelque chose que de ne rien faire du tout.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée sur le préavis municipal :

Oui : 10

Non : 5

Abstentions : 8

Nuls : 2

La décision suivante est prise :

**LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

- Vu le préavis municipal n° 01/2023 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

**D'approuver la création d'une aide à la traversée à la hauteur du carrefour de la route du Stand et de la route de Bière pour CHF 21'000.-, tel que présentée.**

**7. Propositions individuelles et divers**

Mme Perrine Rebeaud remercie les autorités pour la mise à disposition du rapport de la commission de gestion sur le site internet quelques jours avant la séance.

À la question de Mme Sylvie Monney, M. Davide Marguccio, Syndic, répond que le projet de la crèche sera présenté au mois de septembre prochain.

Le Président clôt la séance à 20h40.

Pour le Conseil général

Le Président

Le Vice-président

André Forster

Ralph Sprunger